

---  
Ville de ROYAN

-----  
Séance du 16 Octobre 1964  
-----

OBJET :

MAIRIE DE ROYAN  
21 OCT 1964  
N° COURRIER

**LOGEMENT DU GARDIEN DU  
MARCHÉ DE GRÉS**

64096

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoints, Melle FOCHE, MM. MOUCHOT, POUJET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**EXPOSE** -

Le 20 Avril 1964, le Conseil Municipal a adopté le principe de la construction d'un logement de gardien pour le marché de grés.

Les services techniques ont étudié un projet de construction comprenant :

Au rez-de-chaussée : La reconstruction d'un bloc sanitaire vétuste raccordé au réseau de tout à l'égout à proximité de l'immeuble.

- la construction d'un local pour la bascule publique

Au 1er étage : la construction du logement du gardien comportant :

- Cuisine
- Salle à manger
- Deux chambres
- Salles d'eau
- W.C.

Le devis estimatif s'élève à la somme de 79.000 francs environ, se décomposant comme suit :

Lot N° 1 - Terrassement. Maçonnerie. B.A. ....	31.600 Fr
Lot N° 2 - Couverture. Zinguerie. Plomberie- Sanitaire .....	15.800 Fr
Lot N° 3 - Charpente. Menuiserie. Serrurerie .....	15.010 Fr
Lot N° 4 - Plâtrerie-Faïence .....	5.560 Fr
Lot N° 5 - Electricité .....	1.580 Fr
Lot N° 6 - Peinture-Vitrierie .....	5.500 Fr
Lot N° 7 - Carrelage .....	3.950 Fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 20 Avril 1964 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le principe de la construction d'un logement pour le gardien de marché de gros,

Vu les plans et devis présentés,

DECIDE

- d'approuver les plans et devis d'une construction à édifier à l'emplacement des W.C. existants à démolir.
- de faire procéder à une adjudication des travaux qui devront être terminés le 15 Juin 1965.
- que les crédits nécessaires figurent pour cette construction au budget supplémentaire 1964 :
  - Chap. XXXVII - Art. 41 pour un montant de ..... 40.000 Fr
  - Chap. XXXVII - Art. 27 pour un montant de ..... 15.000 Fr
- seront complétés par une inscription de ..... 25.000 Fr au budget primitif 1965.
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés devant intervenir.

**APPROUVE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

ROCHEFORT-s/MER, le 20 OCT 1964

Le Sous-Préfet,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*[Signature]*



*[Signature]*